



COMPTE RENDU **du Conseil Municipal du 15 avril 2021**

du

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Gy-les-Nonains, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Gy-les-Nonains (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur Laurent BRICARD, Maire.

Présents :

Monsieur Laurent BRICARD, Monsieur Michel POUTIER, Madame Estelle COLLUMEAU, Monsieur Philippe RICHER, Madame Mathilde COSSON, Monsieur Alain PYRRHA, Madame Juliette GODART, Monsieur Julien GODART, Madame Annunziata D'ANASTASIO, Madame Mélanie TEXIERA, Madame Elodie GALLET, Monsieur David FOURNIER

Absents excusés :

Monsieur TROUVE Jean-Marie, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel POUTIER,
Madame YUSTE Mercedes ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent BRICARD

Madame COLLUMEAU Estelle est élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 08/04/2021

Le Maire expose les consignes données par la Préfecture du Loiret, concernant la tenue des réunions de Conseil dans le cadre des mesures sanitaires imposées par la lutte contre le COVID-19

Le public ne pouvant pas assister aux séances, la retransmission du débat n'étant pas possible, il convient de voter le huis clos en début de séance.

ORDRE DU JOUR

Vote du taux des taxes directes locales et réajustement du budget

Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et prestations de services

Participation du SIIS et du SMAEAP à l'accès aux logiciels et prestations de services SEGILOG

Audit conseil de fiabilisation des adresses, réalisation du plan d'adressage et accompagnement à la communication

Modification des statuts de la 3 CBO suite à la prise de compétence « organisation de la mobilité sur son territoire »

Ouverture de crédits pour le remboursement à CIGAC d'indemnités trop perçues

Décision modificative du budget

Subvention FAJ et FUL

Affaires diverses

Vote du taux des taxes directes

Délibération 2021_020

Le Maire expose au Conseil Municipal la situation actuelle concernant les taux de taxes directes locales appliquées sur la commune ; il rappelle que la taxe d'habitation est compensée par un reversement des taxes du Conseil Départemental. Au regard de la compensation effectuée par l'Etat et la situation sanitaire actuelle le Maire propose de ne pas augmenter les taux de taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti.

Vote : à l'unanimité

Contrat logiciel SEGILOG :

Délibération 2021- 021

Le Maire expose l'utilisation du logiciel SEGILOG (sté Berger Levrault), ses fonctions et son importance dans la

gestion des affaires de la commune ; le contrat proposé est un renouvellement de 3 ans :

- 7 371 €HT pour les droits d'utilisation
- 819 €HT pour la maintenance et la formation

Compte tenu du bon fonctionnement du système actuel, le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler ce contrat

Vote : à l'unanimité

Utilisation du logiciel SEGILOG par le SIIS et le SMAEP

Délibération 2021_022

Le Maire expose le principe de participation des deux syndicats à l'utilisation du logiciel précité ; le SMAEP participe pour 15% et le SIIS pour 25% des frais vus à l'article précédent. Le Maire propose de reconduire les mêmes participations financières pour les deux syndicats situés à ce jour dans nos locaux.

Vote : à l'unanimité

Adressage

Délibération 2021_023

Le Maire présente un exposé sur l'adressage et la numérotation des habitations au Conseil Municipal ; cet exposé permet de constater la nécessité de fiabiliser et normaliser les adresses sur notre commune pour les raisons suivantes :

Accès facilité aux services de secours

Le développement des services de livraisons

Une fiabilisation pour les services de l'Etat (finances, cadastre...)

L'arrivée de la fibre

La prestation proposée par les services de la Poste consiste en un audit et la mise à jour de l'ensemble des adresses concernées (environ 170 logements concernés) ; ce travail ne pouvant être effectué par les agents de la commune (actualisation de la base nationale, transfert des fichiers...). Le Maire fait part au Conseil Municipal du devis présenté par la Poste soit 3960 HT

Le conseil Municipal, après débat :

Vote : à l'unanimité

Compétence mobilité

Délibération 2021_024

Le Maire expose la demande de la 3CBO quant à la prise de compétence mobilité par celle-ci ; le Maire expose les avantages et inconvénients et les conséquences d'un tel choix (développement mobilité douce, liens entre communes ...).

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire procède au vote :
1 abstention, 13 pour.

Remboursement CIGAC

Le Maire expose au Conseil Municipal que nous avons un trop perçu versé par le CIGAC (assurance de la commune / salaires des agents en maladie) sur l'année 2020 ; il convient de régulariser la situation auprès de cet organisme pour une somme de 1433 euros

Vote pour à l'unanimité

Converti par Doxillion convertisseur de documents, version d'essai
Achetez en ligne sur
<https://secure.nch.com.au/cgi-bin/register.exe?software=doxillion>

Cette page sera convertie une fois Doxillion acheté.

Cette page sera convertie une fois Doxillion acheté.

Cette page sera convertie une fois Doxillion acheté.